

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA
13 Mai 1891.—No 59

L'ORPHELINE

DES

CARRIÈRES DE JAUMONT

(SUITE)

Puis, comme s'il eut eu honte de sa faiblesse, il se redressa, fit un signe de croix et demeura un moment silencieux.

La majesté de la douleur paternelle inspira le respect à l'homme qui, un moment auparavant, se promettait de jouir du désespoir des parents de Frédéric, et il chercha même quelques paroles de consolation et n'en trouva pas.

—L'avez-vous vu après sa mort ? reprit le brasseur.

—Je ne l'ai pas quitté un seul moment, quoique moi-même j'eusse été blessé à ses côtés, dans une dernière charge désespérée, et déjà nous avions réussi à traverser les lignes ennemies, quand une balle l'a frappé au cœur ; malgré ma faiblesse, j'ai pu l'emporter jusque dans un taillis, où, avec mon sabre et mes mains, j'ai creusé pour lui une fosse, dans laquelle je l'ai étendu respectueusement : on eût dit qu'il dormait. J'ai marqué l'arbre pour pouvoir, un jour, vous indiquer l'endroit où il repose, et je ne lui ai pris que son revolver et sa croix, que je vous apporte, avec l'épée de l'officier ennemi qui lui a envoyé cette malheureuse balle, et que j'ai tué moi-même d'un coup de sabre.

—Alors, il n'y a même plus d'espoir à conserver, murmura Schultz.

Et il fit un nouveau signe de croix, en disant :

—“ Mon Dieu, vous me l'avez donné, mon Dieu, vous me l'avez ôté, que votre sainte volonté soit faite ! ”

Puis il retomba dans le silence.

Wilfrid se taisait aussi.

Le géant lui serra la main.

—Pardonnez-moi, mon cher Wilfrid, de ne pas m'être encore informé de vos nouvelles ; vous devez me trouver bien faible, n'est-il pas vrai ? Mais que Dieu vous épargne plus tard de connaître un semblable chagrin. Ah ! croyez-le bien, ma reconnaissance pour ce que vous avez fait pour lui, est et sera toujours immense.

—J'avais moi-même oublié ma blessure, un coup de sabre au front, qui m'a plus affaibli que fait souffrir, répondit le jeune homme, et ce n'est pas lorsque, par votre courageuse intervention, vous venez de me sauver la vie, que je puis me plaindre de vous, que le ciel a si providentiellement envoyé sur mon passage.

—C'est bien le ciel, comme vous le dites, et non le hasard, reprit Schultz. Ce matin, j'étais allé à Metz, il n'y avait pas encore de détails circonstanciés et, ne pouvant supporter davantage l'incertitude, j'allais, pour en avoir, jusqu'à Saint-Privat, au-devant du courrier, dans lequel vous vous trouviez. Cette défaite a donc été épouvantable ?

—Non, monsieur Schultz, elle n'a été, hélas ! que trop douloureuse, mais plus glorieuse qu'une victoire. Pendant près de dix heures, les Français, surpris, ont résisté, au nombre de 5,000, avec un courage indomptable, aux attaques de plus de 100,000 Prussiens, pourvus d'une formidable artillerie, et après une lutte héroïque, l'armée, presque tout entière, a pu gagner le col du Pigeonnier, ne laissant qu'une centaine de prisonniers et une seule pièce de canon entre les mains des Prussiens, dont plus de 10,000 ont été tués.

Il est vrai que jamais cette étonnante retraite n'eût pu avoir lieu sans la charge incomparable des turcos, commandés par votre chef Fritz, mon si bon ami. Il est tombé, frappé au cœur, après avoir accompli des prodiges de valeur aux yeux mêmes de ses braves Africains et après avoir eu la consolation de voir son héroïque abnégation récompensée par le salut de ceux pour lesquels il combattait. Sa mort a été digne de sa vie : il est mort en Français, en soldat et en chrétien.

—Oui il était brave, oui, il était bon, bien brave et bien bon, murmura le père ; il est mort de la plus belle mort, comme il le méritait.

En ce moment, la voiture, qui jusque-là, avait gravi la côte au pas, prit une allure plus vive, on allait arriver à Ste-Marie-des-Chênes.

(A suivre)

DECLARATION DE M. TARTE

Voici la motion que M. Tarte a faite hier de son siège dans la chambre des Communes :

M. Tarte propose que M. Tarte, membre de cette chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes :

Qu'en 1882 \$375,000 ayant été votées par le parlement du Canada pour la continuation des T. du havre de Québec, les commissaires du Havre de Québec demandèrent des soumissions pour du dragage se rattachant à ces travaux.

Que MM. Larkin, Connolly & Cie, entrepreneurs, firent des soumissions et obtinrent le contrat pour ce dragage.

Qu'en vue de s'assurer l'influence de l'hon. Thomas McGreevy, alors et aujourd'hui membre du parlement du Canada et membre de la Commission du Havre de Québec, par nomination du Gouvernement du Canada, Larkin, Connolly & Cie s'associèrent, à la connaissance du dit Thomas McGreevy, Robert H. McGreevy, son frère, en lui donnant un intérêt de 30 o/o dans leur société.

Que M. Thomas McGreevy consentit à ce que son frère fit partie de cette société, en déclarant qu'il avait préalablement consulté l'hon. Ministre des Travaux Publics du Canada, Sir Hector L. Langevin, et qu'il avait obtenu son assentiment.

Que ce contrat, signé le 25 septembre 1882, devait être terminé le 1er novembre 1884, mais que les dits Larkin, Connolly & Cie continuèrent à exécuter des travaux de dragage, selon les échelles de prix y mentionnées jusqu'à la fin de la saison de 1886.

Que pour aider Larkin, Connolly & Cie à obtenir le dit contrat de dragage, le dit Thomas McGreevy s'engagea à donner et donna son concours, d'une manière indue, comme commissaire du Havre, à Larkin, Connolly & Cie.

Que ce contrat fut approuvé et ratifié par un rapport au conseil de l'hon. ministre des Travaux Publics.

Que jusqu'à la dite date de 1883 MM. Kinniple et Morris, de Londres, Angleterre, avaient agi comme les ingénieurs de la Commission du Havre de Québec et que leur ingénieur résidant pour l'exécution des Travaux était M. Woodford Pilkington.

Que de conseil avec Larkin, Connolly & Cie M. Thomas McGreevy résolut de faire démettre de leurs charges MM. Kinniple, Morris et Pilkington, et que de fait ils furent renvoyés de leurs emplois en 1883, et remplacés par M. Henry F. Perley et M. John Edward Boyd, avec le consentement de l'hon. Ministre des Travaux Publics.

Que dans la même année 1883, des soumissions furent demandées pour la construction du mur transversal et de l'écluse des Travaux du Havre sur des plans et devis préparés, dans le département des Travaux Publics, sous les ordres de Henry F. Perley.

Pue plusieurs soumissions furent faites et qu'entre autres soumissionnaires furent MM. Larkin, Connolly et Cie.

Que avant de soumissionner et en vue de s'assurer l'influence de Thomas McGreevy alors et maintenant membre du parlement canadien et membre de la commission du Havre de Québec par nomination du gouvernement, Larkin, Connolly et Cie prirent avec eux en société Robert H. McGreevy lui donnant un intérêt de 30 o/o dans la société, ce à la connaissance et du consentement du dit Thomas McGreevy.

Qu'au nombre des soumissionnaires il y avait un nommé George Beaucage entrepreneur, et un nommé John Gallagher.

Que ce fut à la suggestion du dit Thomas McGreevy que Beaucage consentit à soumissionner.

Qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy, les trois soumissions de Larkin Connolly & Cie, de Beaucage et Gallagher furent préparées par les membres de la société Larkin, Connolly & Cie,

Beaucage étant pendant tout ce temps, induit en erreur par le dit Thomas McGreevy sur le rôle qu'il jouait en cette affaire comme il l'allègue dans une poursuite qu'il a récemment intentée au dit Thomas McGreevy au sujet de ce contrat.

Que les dites soumissions furent transmises au département des Travaux Publics du Canada pour être examinées et calculées.

Que pendant que ces soumissions étaient sous examen et sous calcul dans le département des Travaux Publics du Canada, le dit Thomas McGreevy membre du parlement et de la commission du Havre par nomination du gouvernement des Travaux Publics du Canada et des officiers de ce département, au sujet des dites soumissions, des calculs qui s'y rattachaient, de leurs montants et prix respectifs, des renseignements qu'il offrit de communiquer avant que le résultat fût connu officiellement et qu'il communiqua à la société Larkin, Connolly & Cie et à certains de ses membres individuellement.

Qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy les soumissions des nommés Gallagher et Beaucage étaient plus basses que celles de Larkin, Connolly & Cie, mais que moyennant la promesse d'une somme de \$25,000 à lui être payée, il s'engagea à faire accepter la soumission de Larkin, Connolly & Cie et qu'il suggéra à cette société et à certains de ses membres individuellement, de faire avec les dits Gallagher et Beaucage des arrangements et des manœuvres de nature à rendre les soumissions de ces derniers plus élevées que celles de la dite société, ou de nature, en tous cas, à assurer le contrat à Larkin, Connolly & Cie et que ces arrangements et manœuvres eurent lieu.

Qu'à la suite de ces arrangements et de ces manœuvres, auxquels le dit Thomas McGreevy prit une part directe, le contrat pour l'entreprise du mur transversal et de l'écluse des travaux du havre de Québec, fut accordé à Larkin Connolly & Cie sur un rapport au conseil de l'hon. Ministre des travaux Publics, en date du 26^e mai.

Que, quelques jours après, la somme de \$25,000 fut, en exécution de l'arrangement corrompu plus haut indiqué, payée au dit Thomas McGreevy, en billets promissoires signés par la société Larkin Connolly & Cie lesquels billets furent dûment payés.

Que vers la même date, à savoir le 4 juin 1883, une somme de \$1,000 fut versée par Larkin Connolly & Cie dans le “ Langevin Testimonial Fund ” un fonds destiné à être donné à Sir Hector Langevin.

Qu'au cours de l'exécution des Travaux, le dit Thomas McGreevy fit faire des changements contraires à l'intérêt public dans les conditions du contrat.

Qu'en 1884, Thomas McGreevy alors et aujourd'hui membre du parlement du Canada et commissaire du Havre de Québec, par nomination du gouvernement convint avec la société Larkin, Connolly & Cie et quelques-uns de ses membres individuellement, de leur faire obtenir un contrat pour compléter et faire le Bassin de radoub à Lévis, l'une des conditions de la convention étant que lui, Thomas McGreevy, recevrait toute somme au-dessus de \$50,000 dans le prix du contrat.

Qu'un contrat au détriment de l'intérêt public fut signé vers le mois de juin 1884 pour l'exécution des dits travaux et que subséquemment le dit Thomas McGreevy reçut le prix stipulé dans la convention plus haut indiquée—à savoir \$22,000.

Qu'en 1883-1884, des soumissions furent demandées par le gouvernement du Canada pour l'achèvement du Bassin de radoub d'Esquimalt, Colombie Anglaise.

Que la société Larkin, Connolly & Cie fut au nombre des soumissionnaires et que le contrat lui fut accordé par un ordre en conseil en date du 24 octobre 1883, signé par l'hon. Ministre des Travaux Publics,

Qu'avant de faire leurs soumissions, les dits Larkin, Connolly & Cie eurent avec Thomas McGreevy, membre du parlement du Canada, des entretiens dans lesquels ils s'assurèrent de ses services pour les aider auprès du département des Travaux Publics à obtenir ce contrat.

Qu'il convint de les aider et que de fait il les aida de diverses manières, entre autres, en obtenant du département des travaux Publics des renseignements, chiffres, calculs qu'il leur communiqua.

Qu'à la connaissance et du consentement du dit Thomas McGreevy et dans le but de s'assurer son influence, Larkin Connolly & Cie, prirent avec eux en société son frère Robert H. McGreevy lui donnant un intérêt de 20 o/o dans la dite société.

Que durant l'exécution du dit contrat Thomas McGreevy agît l'agent ou l'un des agents salariés de Larkin, Connolly & Cie au près du département des Travaux Publics qu'il s'est efforcé d'obtenir et a obtenu pour eux à leur demande des changements considérables dans les travaux et des conditions plus avantageuses.

Que ces conditions plus avantageuses et ces changements leur ont fait réaliser au détriment de l'intérêt public des bénéfices très élevés.

Qu'au cours de l'exécution des travaux des sommes considérables ont été payées par Larkin, Connolly & Cie à Thomas McGreevy pour ses services auprès du ministre des Travaux Publics, des Officiers de son département et généralement pour son influence comme membre du parlement du Canada,

Qu'en considération des sommes d'argent ainsi reçues par lui le dit Thomas McGreevy a fourni à Larkin, Connolly & Cie des renseignements nombreux, s'est efforcé de faire faire et a fait faire par le département et l'hon. ministre des Travaux Publics dans les plans du Bassin et l'exécution des travaux des changements qui ont coûté des grandes sommes d'argent au trésor public.

Qu'il a fait lui-même des démarches auprès de certains membres du parlement du Canada pour les engager à appuyer les efforts que lui Thomas McGreevy faisait de concert avec Larkin, Connolly & Cie pour obtenir des changements et des travaux additionnels pour lesquels de fortes sommes d'argent lui étaient offertes par les membres de cette société.

Qu'à sa suggestion, des membres du parlement du Canada furent approchés par des membres de la société Larkin, Connolly et Cie.

Que certains membres de cette société ont déclaré par écrit que ces membres du parlement canadien, avaient demandé des sommes d'argent pour exercer leur influence en faveur de Larkin, Connolly & Cie auprès du ministre des Travaux Publics et qu'ils (Larkin, Connolly & Cie) étaient convenus de leur en donner.

Que Thomas McGreevy agissant de concert avec Larkin, Connolly & Cie s'est efforcé à leur demande de faire démettre de leurs fonctions certains officiers publics employés au Travaux du Bassin de Radoub pour les faire remplacer par d'autres qui conviendraient à Larkin, Connolly & Cie, ces officiers ayant encouru, pendant un temps la disgrâce de Larkin, Connolly & Cie, parce qu'ils les obligeaient à exécuter les travaux selon les spécifications et les contrats, et préparaient leurs estimés selon les clauses du dit contrat.

Que durant l'hiver de 1886-87 Thomas McGreevy, proposa et fit avec la société Larkin, Connolly, et Cie un arrangement par lequel la dite société s'engagea à lui payer la somme de \$ 25,000 à condition qu'il obtint pour cette société la somme de 35 cts par verges cube pour le dragage de 800,000 verges dans l'aire du bassin du port de Québec.

Que du dragage du même genre et même plus difficile avait été jusque-là exécuté, à la connaissance du dit Thomas McGreevy pour une somme de 27

cts, la verge cube, et même une somme moindre.

Que le dit Thomas McGreevy se servit de son influence comme membre de cette chambre auprès du département des Travaux Publics et spécialement de Henry F. Perley, pour lui faire faire à la commission du Havre de Québec un rapport favorable au paiement de cette somme de 35 cts par verges cube.

Que la correspondance échangée à ce sujet entre Henry F. Perley et Larkin Connolly et Cie sans que les commissaires du Havre eussent été préalablement consultés, a eu lieu à la suggestion du dit Thomas McGreevy et a été conduite de façon à cacher aux yeux du parlement et du public la nature corrompue du contrat au sujet duquel il avait retiré \$ 27,000.

Que Larkin, Connolly et Cie ont payé en argent au dit Thomas McGreevy la somme de \$20,000 en exécution de l'arrangement plus haut indiqué, et qu'à sa demande même \$5,000 furent laissées pour faire nommer le dit McGreevy député à la chambre des Communes du Canada, aux élections générale de février 1887, entre les mains de l'un des membres de la société qui trouvant cette somme insuffisante, ajouta \$2,000 autres.

Que le 23 mai 1887, en exécution de l'arrangement plus haut indiqué, et par les efforts, l'influence et l'intervention du dit Thomas McGreevy, et sans qu'aucune soumission ait été demandée, un contrat a été passé entre les commissaires du Havre de Québec et les dits Larkin, Connolly et Cie pour tout le dragage et l'enlèvement de déblais qu'il est nécessaires de faire dans le bassin des Travaux du Havre de Québec.

Que dans l'exécution des travaux de ce contrat des fraudes considérables ont été perpétrées au détriment du trésor public et des sommes d'argent ont été payées d'une manière corrompue à des officiers sous la charge et direction de Henry F. Perley Ecr., et nommé par la commission du havre de Québec.

Que par un ordre en conseil en date du 10 mai 1888, le gouvernement du Canada résolut de payer une somme de \$12,500 annuellement, pendant cinq ans, \$65,000 à M. Julien Chabot à charge par lui de faire faire au vapeur l'Admiral le trajet entre Dalhousie et Gaspé pour être en communication avec le chemin de fer Intercolonial

Que cette somme de \$12,500 a été payée depuis en la manière pourvue par l'ordre en conseil et le contrat qui l'a suivi.

Que M. Julien Chabot n'a été qu'un prête-nom pour le bénéfice de M. Thomas McGreevy qui était alors et à continuer d'être longtemps après le propriétaire de l'Admiral en tout ou au moins en grande partie. Qu'antérieurement au dix mai 1888 à savoir depuis 1883 ou 1884 le même subside de \$12,500 a été payé au dit steamer Admiral possédé à cette époque aussi par des prête-noms du dit Ths McGreevy.

Que le dit Ths McGreevy a touché de ce chef de 1883 à 1891 une somme de \$120,000, alors qu'il était membre du Parlement du Canada.

Qu'en 1886, des soumissions furent demandées par la commission du Havre de Québec pour la construction d'un ouvrage nommé “ South Wall ” ou “ retaining Wall.”

Que M. Thomas McGreevy se procura d'officiers publics les soumissions des soumissionnaires et les fit voir à M. O. E. Murphy, Connolly et R. H. McGreevy, pour lesquels il agissait et dans le but de leur donner un avantage indu sur leur concurrents.

Qu'ils eurent ces soumissions en leur possession pendant plusieurs heures après lesquelles elles furent renvoyées à Henry F. Perley alors à Québec par le dit Thomas McGreevy.

Que le contrat fut accordé à un nommé John Gallagher, prête-nom des dits Murphy, Connolly et R. H. McGreevy qui exécutèrent le dit ouvrage pour leur profit et avantage.

Que des arrangements préjudiciables à l'intérêt public, mais de nature à faire

réaliser de grands bénéfices aux entrepreneurs, eut lieu dans les plans, l'exécution des travaux et dans les conditions stipulées au contrat, grâce à l'influence et à l'intervention du dit Thomas McGreevy.

Que depuis 1882 à 1890 le dit Thomas McGreevy a reçu de Larkin, Connolly & Cie et de son frère R. H. McGreevy, pour les motifs plus haut indiqués, une somme d'environ \$200,000, que pendant tout ce laps de temps il a été l'agent et le représentant salarié de Larkin, Connolly & Cie, dans la Commission du Havre de Québec, dans le parlement et auprès du département des travaux publics.

Qu'il a exigé à même les subssides votés par ce parlement pour la construction du chemin de la Baie des Chaleurs, et touché depuis 1886 une somme de plus de \$40,000.

Que les sommes d'argent dépensées pour les travaux indiqués dans cette motion sont de l'argent voté par le parlement du Canada et s'élève à environ cinq millions de piastres.

Qu'il, Thomas McGreevy, a fréquemment demandé au nom du ministre des travaux publics et reçu de Larkin, Connolly et Cie des sommes d'argent.

Que depuis 1882 jusqu'à la session actuelle le dit Thomas McGreevy a toujours vécu à Ottawa dans la même maison que l'hon. ministre des travaux publics et qu'il semble en avoir agi ainsi pour faire naître l'impression qu'il exerçait sur lui un contrôle absolu et qu'il agissait comme son représentant dans ses transactions corrompues avec eux.

Que de fait il s'est servi à maintes et maintes reprises dans ses rapports avec Larkin, Connolly & Cie du nom de l'hon. ministre des travaux publics, se faisant fort d'obtenir son concours ou leur déclarant qu'il se l'était assuré.

Qu'à la Commission du Havre de Québec il s'est servi souvent aussi du nom et de l'autorité de ce ministre. Que certains membres de la société Larkin, Connolly & Cie ont eux-mêmes payé directement de fortes sommes d'argent provenant de contrats à l'hon. ministre des travaux publics et que des entrées de ces sommes ont été faites dans les livres de la société.

Il soit nommé un comité spécial pour pour s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant aux soumissions, contrats, changements et autres faits en rapport avec les sujets indiqués dans cette motion, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et avec instructions de faire rapport de tous les témoignages pris devant lui, ainsi que de ses délibérations.

M. XAVIER MARMIER

(Suite)

Il va sans dire que, dans la grande patrie, M. Marmier a son coin préféré, son cher pays de Franche-Comté, qui lui a inspiré des souvenirs charmants, des pages délicieuses. Son cœur y tient par toutes les fibres. De doux et forts liens de famille l'y rattachent toujours.

Mais derrière ses liens doux, si forts, derrière les glorieux frères rappelés à Dieu, derrière la jeune épouse, gracieuse et mélancolique apparition d'un jour, il y a ce que nous saluons et aimons avec le plus de respect dans la vie de M. Marmier : il y a une noble et pieuse mère qui, appuyée sur un époux digne d'elle a formé cette famille. La fortune était modeste, la famille nombreuse. Austère et douce, sereine et courageuse, la mère veillait à tout, suffisait à tout. Et au foyer béni l'honneur régnait sans querelle avec ses sœurs, la joie et la paix. La journée de la noble femme sur la terre a été bien payée. Elle revit parmi nous dans le nom de ses fils. La France les a connus et honorés, et Dieu voudra lui rendre au complet, dans la patrie du ciel, la glorieuse couronne de ses enfants.

M. Marmier a aujourd'hui quatre-vingt-trois ans. Il a connu mille périls sur terre et sur mer ; il a traversé nos révolutions. Il cause comme on causait

autrefois, avec une intarissable provision d'anecdotes et de souvenirs, avec une verve pleine de bonne grâce et de gaieté. Mais dès qu'au cours de la conversation un mot ramène le souvenir de sa mère et de son père, qui fut son premier précepteur, il retrouve pour les célébrer la chaleur et l'émotion communicatives d'un fils de vingt ans.

Heureux les parents qui revivent ainsi bénis et chéris dans le cœur de leurs fils en cheveux blancs ! Si Dieu donne à la France beaucoup de ces sœurs familles qui savent être de grandes écoles d'hommes, et le monde connaîtra un beau vingtième siècle !

L. NEMOURS GODFÉ

POUR LA SESSION

L'Édition quotidienne du *Courrier du Canada* sera envoyée à partir de ce jour pendant toute la durée de la session du Parlement fédéral, aux personnes qui, désireuses de suivre les débats, nous enverront la somme de 75 CENTS.

Le *Courrier* consacra beaucoup d'espace aux travaux importants du Parlement fédéral.

Nous aurons des correspondances de la capitale très soignées, et ne négligerons rien pour tenir nos lecteurs parfaitement au courant.

ANNONCES NOUVELLES

Soumissions.—Wm Smith.
Cour de Circuit.—L. J. Bélanger.
Compagnie du Richelieu et Ontario.
Tapis : Prelarts—Glover, Fry & Co.
Société de Construction Permanente—G. Goudeau
J. A. Bélanger, marbrier.
La Banque Nationale—P. Lafrance.
Pianos : Pianos—Bernard, Fils & Co.
Instruments de musique, &c.—L. N. Pratte.
Le Magasin du Livre.—Côté & Fagny.
Bijoux à robes.—Behan Bros.

CANADA

QUEBEC, 13 MAI 1891

LA DEMONSTRATION D'HIER

Quel merveilleux spectacle offrait hier notre vieux Québec !

Ceux qui ont assisté à cette démonstration magnifique ne l'oublieront pas de sitôt. Que de souvenirs évoqués par ces deux cercueils qui renfermaient les restes de trois humbles missionnaires, portés par les descendants des Hurons et des Montagnais fidèles acquis à la foi chrétienne par les apôtres de la Nouvelle-France !

Et ce cortège triomphal, cette pompe religieuse et nationale, ces fanfares, ces drapeaux, cette foule immense accourue de tous côtés pour saluer les cendres de trois serviteurs de Dieu, oubliées pendant longtemps, illustres aujourd'hui, comme toute cette scène était bien de nature à saisir les imaginations, à remuer les cœurs !

La fête d'hier est une des plus belles que nous ayons eues à Québec. Elle comptera parmi les grandes journées d'allégresse publique auxquelles notre population se porte avec tant d'enthousiasme.

Elle témoignera aussi que les Canadiens ont la mémoire du cœur ; car la démonstration d'hier était une démonstration de reconnaissance. Notre peuple manifestait d'une manière éclatante sa gratitude pour les apôtres de la compagnie de Jésus, qui ont été sur nos rives les pionniers de la civilisation et de l'Évangile.

Les organisateurs de cette belle fête voudront bien accepter nos plus cordiales félicitations.

Militaire

M. A. T. Winter, quartier-maître, et H. R. Fraser adjutant du 53e bataillon, de Sherbrooke, sont arrivés en ville, dans le but de faire des arrangements au sujet de la visite de ce corps militaire à Québec le 23 mai prochain, pour prendre part à la grande démonstration militaire du lendemain.

Blessé en tombant

Un jeune enfant du nom de Côté qui demeure côte Labadie, à Lévis s'est causé une assez grave blessure au front en tombant sur un morceau de roc aigu. Un médecin a été appelé à panser la blessure, qui heureusement n'aura pas de conséquences fâcheuses.

Accidents

Un jeune homme nommé Ludger Grenier, employé pour M. F. Marcoux, de Beauport, travaillait au flottage des billots sur la rivière Montmorency lundi, quand il tomba entre les billots et peu s'en est fallu qu'il fut écorché entièrement. On s'empressa de courir à son secours, mais tout de même il reçut de graves blessures.

Il fut transporté chez lui, à Beauport, où il est sous les soins du médecin.

GRANDE DEMONSTRATION RELIGIEUSE

Trois missionnaires jésuites transférés à leur dernière demeure

IMMENSE PROCESSION

5 à 6.000 PERSONNES

La fête d'hier fera certainement époque dans les annales religieuses et civiles de la vieille cité de Champlain. Aussi la circonstance se prêtait-elle à une démonstration brillante. Les corps de ces trois missionnaires jésuites retrouvés fortuitement dans des caveaux ignorés, après un laps de près de deux siècles et demi, égarés ensuite d'une façon tout à fait étrange, et retrouvés enfin dans l'un des charniers du cimetière Belmont : tel est le résumé des diverses phases par lesquelles ont dû passer ces vénérables reliques, qui enfin vont reposer en paix jusqu'au jour du grand réveil.

Lors de la découverte, en 1878, des corps des Pères Jean de Quen, François du Peron et du Frère Jean Liégeois, le R. P. Saché, alors supérieur de la résidence de Québec, avait pris toutes les mesures pour assurer à ces religieux une sépulture honorable, et par l'entremise de M. H. J. B. Chouinard, son procureur, il obtint du gouvernement toutes les permissions requises en pareille occurrence. Malheureusement, le regrettable Père ne put parachever son œuvre, par suite de la disparition des corps des trois missionnaires. Depuis que la Providence a permis qu'ils ressuscitent, pour ainsi dire, une seconde fois, nous avons été témoins des efforts incessants qu'a prodigués le R. P. Désy, supérieur actuel, pour faire honorer, par une translation solennelle et l'érection d'un mausolée, la mémoire de de Quen le découvreur, de du Peron le missionnaire et de Liégeois le martyr du dévouement. Aussi la population de Québec doit-elle lui savoir gré d'avoir donné l'occasion de déployer son patriotisme religieux avec un pareil élan.

La procession s'est formée sur le chemin Sainte-Foye, près de l'Avenue des érables, puis elle s'est dirigée vers la ville, passant par la rue Saint-Jean, qui était toute pavée. Une foule immense de spectateurs bordait les deux côtés de la voie, ajoutant ainsi à la beauté du spectacle.

La procession, partie de la barrière Sainte-Foye, se composait de plus de six mille personnes. C'étaient, à la tête de la procession, les élèves des différentes écoles des Frères de la doctrine chrétienne de Québec, comprenant toutes les associations religieuses de ces élèves, avec bannières, drapeaux et insignes. Ils étaient suivis des cadets de la Sainte Famille de l'église Saint-Patrice, des élèves de l'École Normale Laval, du collège de Lévis, des élèves du Petit Séminaire de Québec, avec fanfare, des marquis de l'église Saint-Patrice, des congréganistes de la Haute-Ville, de Saint-Roch et de Saint-Sauveur, des membres de l'Union Saint-Joseph de cette ville, accompagnés de plusieurs délégués des différentes paroisses environnantes, des forestiers catholiques, plusieurs délégués de la société française de bienfaisance, des syndics de l'église Saint-Patrice, de M. O. Fréchette, consul d'Espagne, de J. A. Maguire, consul de la République Argentine, des membres du Conseil de Ville, des honorables MM. Garneau et Ross, représentant le gouvernement de la province, des Zouaves Pontificaux représentés par MM. Charles Trudel, Cyprien Vohl, Charles E. Rouleau, F. X. Toussaint, F. X. Dumontier, de Québec, et M. Lemieux de Châteauguay ; une députation des descendants de la tribu de Hurons de Lorette et deux Montagnais du lac St-Jean, portant les cercueils contenant les restes des trois apôtres de la foi, la fanfare de la batterie "B", une députation des forestiers des cours Laval, Frontenac et Saint-Sauveur, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, ayant à sa tête son président général, M. Jules Tessier, M. P., et les autres officiers.

La procession défila par les rues Saint-Jean et d'Youville jusqu'à la chapelle des congréganistes, d'Anteuil, Saint-Louis, Place et J. d'Armes, Du Fort, Buade jusqu'à la Basilique et de là jusqu'au monastère des Ursulines, en passant par les rues Buade, Desjardins et Donnacona.

Le premier arrêt a eu lieu à l'église de la Congrégation des RR. PP. Jésuites. Les cercueils ont été déposés sur un catafalque et un libéra a été chanté par Sa Grandeur Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal assisté par le RR. PP. Désy et Hamel. Puis le cortège s'est remis en marche, défilant par les rues Sainte-Anne, d'Anteuil, Saint-Louis, la place d'Armes, du Fort et Buade. A 4.45 heures, le cortège faisait halte, afin de permettre l'entrée des cercueils dans la basilique, suivis des membres de la Compagnie de Jésus, des ministres du gouvernement provincial, et des différentes sociétés nationales et religieuses.

Les décorations de notre vieux sanctuaire, avec sa toilette toute rafraîchie, offraient un joli coup-d'œil. Dans le chœur, des banderoles aux couleurs violettes partant de la voûte recouvraient de leurs plis gracieux le catafalque où les Sauvages avaient déposé les deux cercueils. La chaire, le banc d'œuvre et les fenêtres disparaissaient à demi sous les tentures violettes. Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province de Québec, et plusieurs membres du Clergé, occupaient des sièges dans le chœur. Son Honneur le lieutenant-gouverneur assistait dans son banc, avec

son secrétaire-privé M. de la Broe, que M. Taché. Les honorables MM. Garneau et Ross avaient des fauteuils dans le bas-chœur. Tous les corps publics se placèrent dans les bancs de la nef, et les citoyens remplissaient le reste de l'église.

Mgr Benjamin Paquet, recteur de l'Université-Laval, monta alors dans la chaire et prononça l'éloge funèbre des missionnaires jésuites. Ce discours, très remarquable de forme et de fond, a produit une vive impression sur l'auditoire ému. L'éloquent panégyriste avait pris pour texte ces paroles bien appropriées à la circonstance, tirées du prophète Isaïe : "Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix et la bonne nouvelle du salut." Nous espérons que ce superbe morceau d'éloquence oratoire sera bientôt publié in extenso.

La cérémonie terminée à la basilique, la procession s'est reformée dans le même ordre qu'auparavant, pour se remettre en marche jusqu'au monastère des Ursulines, où l'inhumation devait se faire. Le corps de musique de la batterie B marchait en tête, suivi des zouaves, des Sauvages porteurs des cercueils, des révérends PP. Turgeon, Désy et autres Pères Jésuites, des honn. MM. Garneau et Ross, des conseillers de ville, des membres de la société Saint-Jean-Baptiste, des représentants des Unions Saint-Joseph, etc.

Les rues Buade, Desjardins et Donnacona étaient bondées de spectateurs ; le cortège arrivait bientôt à la chapelle des Ursulines et s'arrêta encore une fois pour donner un libre passage aux porteurs des cercueils et aux personnages qui les suivaient. La fanfare de la batterie B exécuta alors la *Marche de Saint-Jean*, pendant que la foule pleurait s'agenouillait autour du catafalque entouré de lumières et recouvert de draperies funèbres.

Plusieurs prélats avaient pris place dans le chœur, entre autres : Nos Seigneurs Laffache, Fabre, Racine, Lorrain et Blais.

Dans la nef, nous avons remarqué Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers, accompagné de son secrétaire M. J. de L. Taché, les honorables P. Garneau, ministre de Travaux publics et premier ministre intérimaire, l'honorable David Ross, MM. Jules Tessier, M. P., M. Dumais député du Lac Saint-Jean, Siméon Lesage, T. Ledroit, B. Verret, J. B. Caouette, H. A. Turgeon, directeur de la colonisation, Ernest Gagnon, les conseillers McGreevy, Angers, Giguère et Gagnon ; Ovide Fréchette, consul d'Espagne, J. A. Maguire, consul de la République Argentine, Petrus Plamondon, H. J. B. Chouinard, Thomas Chapais, E. Bouchette, de l'Électeur, E. T. D. Chambers, du *Chronicle*, le docteur Blais, le docteur Lemieux, Honoré Falardeau, Jos. G. Giguère, Napoléon Falardeau, etc., etc.

Les Hurons qui portaient les cercueils étaient Maurice Bastien, grand chef ; François Groslois, chef ; Antoine Picard, chef ; François Groslois, Étienne Groslois, Honoré Sion, Gaspard Picard, fils, Michel Kene, Charles Groslois, Wilfrid Picard, Henri Sion, Cyrille Demontigny, Alphonse Sion, Arthur Vincent, Ovide Sion, Ephraïm Picard, guerriers.

Mgr l'archevêque d'Ottawa présidait à l'absoute, et les dames religieuses chantaient le *Libéra* avec accompagnement d'orgue.

Après l'absoute, les cercueils furent déposés dans la fosse par les Sauvages, et son Honneur le lieutenant-gouverneur dévoila le monument érigé par le gouvernement provincial, à côté de la chaire, sur le mur qui longe la rue St-Laurent. Nous avons donné une ample description de ce monument et de la belle épitaphe qui s'y lit.

Ce n'est qu'à sept heures que se termina cette grandiose démonstration, qui fait certainement honneur à tous ceux qui y ont pris une part active. Rendons ici hommage à la société Saint-Jean-Baptiste qui en avait accepté la gracieuse direction, et en particulier à M. Philippe Giguère, commissaire-ordonnateur, à MM. Plamondon, Trépanier et Gauvin. La fanfare du petit séminaire a contribué pour une large part à relever l'état de la fête. Honneur aux citoyens du faubourg St-Jean qui ont décoré leurs résidences d'une façon aussi générale que superbe.

LES RESTES DES TROIS MISSIONNAIRES

Étude archéologique

Il n'est pas hors de propos, je crois, de rappeler au public comment on a pu identifier les trois illustres Religieux qui ont été transférés hier, du cimetière Belmont à la chapelle des révérends dames Ursulines. Inutile d'insister sur le fait que trois médecins en sont arrivés, après un examen des plus minutieux, à constater que les ossements recueillis en 1878, dans les voûtes souterraines, de l'ancienne chapelle des Jésuites, appartenaient à des personnes du sexe masculin. Feu le docteur Hubert Larue, M. le docteur C.-E. Lemieux, sénior, et M. le docteur A. Hamel ont émis la même opinion sur ce sujet. Voilà un premier point de réglé.

Reste à savoir maintenant si ces os, exhumés lors des fouilles qui furent faites par ordre du gouvernement, en 1878, sont bien ceux des Pères de Quen, du Peron et du Frère Liégeois. Je ne crains pas de répondre dans l'affirmative, et voici pourquoi.

En compulsant le *Journal des Jésuites*, je trouve que, de 1645 à 1668, deux religieux de la Compagnie de Jésus furent certainement inhumés dans la chapelle des Jésuites. Ce sont le Frère Liégeois, en 1655, et le Père du Peron, en 1665. Le *Journal* s'exprime catégoriquement.

"Le 31 de may il (le Frère) fut inhumé, après l'office et la Messe ; tous nos Pères et nos FF. avec beaucoup de personnes du dehors, assistèrent à ses obsèques. Il fut enterré au bas de la chapelle, c'est-à-dire dans l'un des deux costez, où se trouve aujourd'hui l'autel de la congrégation des messieurs."

"Il (le Père du Peron) a été enterré le 16 novembre 1665 dans le caveau de la chapelle vers le confessionnal qui répond à la rue : il ne reste plus de place que pour un corps."

Ainsi donc, il n'y a pas d'erreur possible : Ces deux religieux furent inhumés dans la chapelle des Jésuites.

Mais, l'on objectera peut-être que l'église des Jésuites ne fut construite qu'en 1666. Comment expliquer alors les enterrements d'un Religieux en 1655 et d'un autre en 1665 ? La réponse est facile. Sachons distinguer entre la chapelle et l'église des Jésuites. La chapelle fut commencée le 11 juillet 1650. M. Vignal y dit la messe pour la première fois le 23 février 1657, lors de la première assemblée des Congréganistes de Notre-Dame. Mais le *JOURNAL*, déjà cité, nous apprend que, dès le mois de décembre 1653, c'est-à-dire près de deux ans avant la sépulture du Frère Liégeois, les Pères y réunissaient les enfants pour leur enseigner le catéchisme. Ce petit sanctuaire était donc habitable à cette époque, et comme les Jésuites n'avaient pas encore d'église, il est raisonnable de croire qu'ils y déposèrent les morts de leur ordre, dans le seul lieu dont ils pouvaient disposer.

Le *Journal* est moins explicite au sujet du Père de Quen, l'illustre découvreur du lac St-Jean. Cependant il raconte ses funérailles et ce qui eut lieu ce matin-là à la chapelle de la congrégation.

"Le 9 (octobre 1658) fut enterré le P. de Quen au matin, présente corpore, dictée d'une missae privata, in summo altari, dum dicitur officium." C'est-à-dire : "le corps présent, deux messes furent dites privément au maître-autel, pendant que l'on chantait l'office."

Comme on voit, le *Journal* ne dit pas que le P. de Quen fut enterré dans les voûtes mêmes de la chapelle où l'on célébra ses funérailles. Mais la grande probabilité est que c'est bien en ce lieu que ses restes furent déposés ; car, si c'eût été à l'Hôtel-Dieu ou à la cathédrale, les registres nous l'apprendraient. Du reste la coutume générale du temps était d'enterrer les ecclésiastiques dans l'église même où se chantait le service funèbre.

Une dernière objection, qui n'est pas la moins sérieuse. Ces ossements ne pourraient-ils pas appartenir à d'autres Jésuites morts durant cette période de 1655 à 1665 ?

Les seuls Jésuites qui finirent leur carrière apostolique en Canada, durant cette période, furent au nombre de trois :

1o Le Père Léonard Garneau, inhumé à Montréal vers le 2 septembre 1656 ;

2o Le Père René Ménard, décédé vers le 15 août 1661, à cinq cents lieues de Québec. Il s'était égaré dans la forêt, et son corps ne fut jamais retrouvé, du moins par les Français.

3o Le Père Simon Lemoine, décédé le 25 novembre 1665, au cap de la Madeleine, et y fut enterré.

Donc de 1655 à 1665, il n'y eut point d'autre inhumation dans la chapelle des Jésuites que celles des trois Religieux dont nous avons fait la translation hier.

En 1666, les Jésuites se trouvant possesseurs d'une église, ne songèrent plus à enterrer leurs morts dans l'ancienne chapelle des congréganistes, et la place restée vacante à côté du Père du Peron ne fut jamais remplie. En effet, lors des fouilles de 1878, l'on constata, qu'entre le squelette de ce Père et le mur extérieur correspondant à la rue, il y avait assez d'espace pour y placer un quatrième cercueil. D'où l'on a conclu que le squelette le plus rapproché de la muraille de fondation, appartenait au Père de Quen. Les ossements des deux autres Religieux, qui étaient un peu pêle-mêle, furent examinés, les squelettes refaits, et les médecins se trouvèrent en face du problème assez étrange d'une seule tête pour deux corps, bien complets du reste. Comment expliquer cette anomalie ? L'histoire écrite de la vie du Frère Liégeois nous apprend que des Agniers, après avoir tué ce pauvre religieux, lui coupèrent la tête, abandonnant ensuite son cadavre. Le lendemain, lisons-nous dans le *Journal des Jésuites*, quelques Algonquins trouvèrent son corps et l'apportèrent à Sillery d'où il fut transporté en chaloupe à Québec pour y recevoir l'inhumation.

Ce dernier témoignage, qui est parfaitement authentique, suffit pour établir l'identité des ossements du Frère Liégeois.

N. E. DIONNE.

Aux Bibliographes

Nous avons l'honneur de les informer que nous venons de recevoir d'Europe une importation de livres de tout genre ; religion, science, littérature, beaux-arts, etc.

Une visite est instantanément sollicitée.

Librairie Montmorency-Laval

PRUNEAU et KIROUAC.

28 rue de la Fabrique.

Avis aux Mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants, il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour le diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,
Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

D.L. Emulsion

TAPIS ! PRELARTS !
Importations
DU PRINTEMPS 1891
Maintenant complétée !
LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE Tapis et Prelarts DANS QUEBEC.

Tapis Tapiserie, à 50 cent.
Tapis Bruxelles avec bordures, nouveaux dessins
Sec net, prix régulier, 95c.
Tapis Bruxelles, depuis 70c.
Tapis Bruxe les avec bordures, haute nouveauté.
Les Meilleurs Prelarts Anglais, etc., etc.

Glover, Fry & Co.
Québec, 1 mai 1891.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE !



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards sont d'un prix inestimable.

L'Onguent est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, laies et vicieuses.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 6d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. S'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY. Québec, 1er mai 1890.—tan 3 fps C

La Banque Nationale

VENDREDI, LE PREMIER MAI prochain, et après, cette Banque paiera à ses actionnaires un dividende de TROIS POUR CENT sur son capital pour le semestre finissant le 30 AVRIL prochain. Le livre de transport d'actions sera fermé depuis le 16 au 30 avril prochain inclusivement.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des ACTIONNAIRES aura lieu au bureau de la Banque, Basse-Ville, JEUDI, le 21 MAI prochain, à 3 h. P. M. Par ordre du bureau de direction, P. LAFRANCE, Caisier.

Québec, 25 mars 1891.—2m.

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

La plus pure, la plus forte, la meilleure NE CONTIENT PAS d'Alun, d'Ammoniaque, de Chaux, de Phosphates

Ni aucune autre substance injurieuse

E. W. GILLET, CHICAGO, ILL.

FABRICANT DES Célébres Gâteaux à la Levure Royale

"ILLUSTRATED QUEBEC"



COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC

Le SS. "MIRAMICHI" Capt. A. Baquet

QUITTERA QUEBEC, MARDI, le 12 MAI, à 2 h. P. M.

Pour l'INTE AU S. S. CASIE, MAL

SAIE, ou POINTE ST-PIERRE, SUMMER

SIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU, arrêtant à tous les ports intermédiaires, excepté à la

POINTE AU LA PERES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre.

Excellente accommodation pour les passagers.

Les consignataires sont priés de marquer au long l'endroit où ils envoient leurs marchandises, afin d'éviter les erreurs dans le déchargement

Pour le fret et le passage S'adresser à

ARTHUR AHERN, Secrétaire, Quai Atkinson

R. M. STOCKING, Agent des passagers, En face de l'hôtel, Louis

Québec, 2 avril 1891



LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

— DU —

Richelieu et Ontario

— ENTRE —

QUEBEC ET MONTREAL

Le steamer *Quebec*, capitaine Nelson, partira du quai Napoléon, les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS, à 5 HEURES de l'après-midi.

Le steamer *Canada*, capitaine Roy, partira du quai Napoléon, les LUNDIS, MERCREDIS, et VENDREDIS, à 5 HEURES de l'après-midi.

Ces deux steamers arrivent à Boston, Trois-Rivières et Sorel.

JULIEN CHABOT, Gérant-général.

L. H. MYRAND, Agent

Québec, 23 avril 1891.

CANADA, COUR DE CIRCUIT

PROVINCE DE QUEBEC, Pour le District de Québec.

SIÉGEANT A QUEBEC LE SIXIÈME JOUR DE MAI MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE.

Présent : L'Honorable NAP. CASAUULT, J. C. S.

No 623.

ARTHUR DAVIDSON ROSS, de la paroisse de St-Patrick de Beauvoir, Seigneur en possession à titre de propriétaire du Fief et Seigneurie de St-Giles de Beauvoir, Demandeur,

ADOLPHE VALLIERE, de la paroisse de St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière, Défendeur.

LEST ORDONNE au Défendeur ADOLPHE VALLIERE de comparaître dans les deux mois.

Vraie copie Québec, 8 Mai 1891.

L. J. BÉLANGER, Dép. Greffier Cour de Circuit.

Québec, 12 mai 1891.—2f.

CANADA, COUR DE CIRCUIT

PROVINCE DE QUEBEC, Pour le District de Québec.

SIÉGEANT A QUEBEC LE SIXIÈME JOUR DE MAI MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE.

Présent : L'Honorable NAP. CASAUULT, J. C. S.

No 628.

ARTHUR DAVIDSON ROSS, de la paroisse de St-Patrick de Beauvoir, Seigneur en possession à titre de propriétaire du Fief et Seigneurie de St-Giles de Beauvoir, Demandeur,

EDOUARD CADORETTE, de la paroisse de Ste-Agathe, dans le comté de Lotbinière, Défendeur.

LEST ORDONNE au Défendeur EDOUARD CADORETTE de comparaître dans les deux mois.

Vraie copie Québec, 8 Mai 1891.

L. J. BÉLANGER, Dép. Greffier Cour de Circuit.

Québec, 12 mai 1891.—2f.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1890-Arrangements d'hiver-1891

LE ET APRÈS LUNDI, le 16 MARS 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis
Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campbellton..... 7-30
Express direct pour Halifax et Saint-Jean... 14-35
Train d'accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 18-00

Les trains arriveront à Lévis
Train d'accommodation de la Rivière-du-Loup..... 5-30
Express direct de St-Jean et Halifax..... 11-40
Train d'accommodation de Campbellton... 13-20

Le char d'attelage au train Express quittant Lévis à 14-35 se rend jusqu'à Halifax.
Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.
On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à

T. LAVERDIERE,
19, rue Dalhousie, Québec.
D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, 14 Mars 1891.
Quelc. 13 mars 1891.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ST-JEAN

LE ET APRÈS LUNDI, le 6 OCTOBRE 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DÉPART DE QUÉBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.
3.45 P. M.—Train mixte pour St-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.30 P. M.

ARRIVÉE A QUÉBEC

9.00 A. M.—Train mixte part de St-Raymond tous les jours, à 6.20 A. M. arrivant à Québec à 9.00 A. M.
7.00 P. M.—Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours, (et de la jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la jonction Chambord, est enregistré pour la jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval.
25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'à mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transporter les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Billets en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HANCOCK, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. HENRI,
Fret & Général.
Québec, 4 octobre 1890

CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke, et le Lac Memphremagog

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et d'ortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 1er DÉCEMBRE, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., de Lévis à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jct. à 3.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 8.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt. à 10.15 P. M. Arrivant à New-York à 11.32 A. M. Char Monarque, parloir buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield, changea de connecteur à New-Port et Rivière-Blanche, Jct., avec chars d'ortoirs pour Boston et à Springfield avec chars d'ortoirs pour New-York.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M. arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P. M., arrive à St-François à 6.45 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT A QUÉBEC.

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures A. M., de Boston à 7.15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Québec à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.

Char Monarque, d'ortoir, parloir et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.25 heures A. M., et Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Tous les trains express sont chauffés par vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS.

A Lévis et Harlaka Jct., avec l'Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine R.R. pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre ; à Dudswell Jct., avec la Division Oppen Coos du ch. Maine Central.

Billets émis et bagage échiqué à tous les endroits.

J. H. WALSH,
Gérant gén. fret et passagers.
FRANK GRUNDY,
Surintendant général.
Québec, 23 novembre 1890

TÉLÉGRAPHIE

L'incendie d'Aliston

Aliston, 12.—Il est maintenant certain que le feu dévastateur qui a ravagé une partie de la ville vendredier dernier, a produit des pertes beaucoup plus considérables que ce que l'on prévoyait d'abord. A peu près une centaine des familles se trouvent maintenant sans abri et dans la misère. Dans le quartier incendié il n'y a pas un seul marchand dont le magasin a été épargné. Les pertes totales s'élevaient pour le moment à \$500,000, et il n'est pas impossible que le chiffre soit porté jusqu'à \$800,000. Un comité de secours a été organisé afin de donner des vivres, des vêtements et un logis aux plus nécessiteux.

Mort d'un ancien Québecquois

Toronto, 12.—Thomas Jubb, probablement l'un des hôteliers les mieux connus du Canada, est mort ce matin au Grand Hôtel Arlington, de cette ville. M. Jubb a été pendant vingt-cinq ans employé au St-Lawrence Hall, à Montréal, et durant quelques années au Russell, à Québec.

Nouvelles d'Ottawa

Ottawa, 12.
L'hon. M. Laurier est beaucoup mieux aujourd'hui. Il pourra probablement reprendre son siège demain.

L'hon. J. A. Chapleau est revenu de Montréal ce matin.

L'hon. sénateur Pelletier est retenu à sa chambre par une indisposition.

Le docteur Jesse Beaufort Hurlbert est mort hier soir à l'hôpital protestant de cette ville. Il a succombé à une attaque de paralysie et ses restes mortels seront transportés à Montréal, aux fins de l'inhumation. Le défunt était bien connu par suite de la part qu'il a prise à l'agitation anti-jésuitique et au mouvement égalitairiste.

A la cour suprême ce matin la cause de la compagnie de téléphone Bell vs la cité de Québec a été remise à une date ultérieure à cause de la maladie de l'honorable sénateur Pelletier, avocat de la corporation de Québec. On a alors entendu la cause de Petry vs la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec. Il s'agit d'une réclamation de \$800 contre la défenderesse.

Le bal donné hier soir par lord et lady Stanley a été un brillant succès. Au delà de cinq cents invités étaient présents. La fanfare des gardes à pied du gouverneur général a fait les frais de la musique. A minuit, un souper somptueux a été servi. Sir John Macdonald et la plupart des membres du cabinet avec leurs femmes étaient présents. La fête ne s'est terminée qu'à une heure avancée de la nuit.

Parlement Fédéral

Ottawa, 12 mai.

Après la lecture des pétitions, M. Charlton dépose son bill pour modifier l'acte du cens électoral, et Sir John Thompson dépose un bill intitulé "acte pour codifier la loi criminelle du Canada" ces deux bills subissent leur première lecture.

Sir JOHN THOMPSON dit, que vu la longueur et l'importance de ce bill, il n'espère pas le faire adopter par la chambre pendant la présente session. Il en expliquera cependant la nature lors de la deuxième lecture, et la chambre pourra le discuter.

En réponse à M. Flint, sir Hector dit que le gouvernement a décidé de fixer la célébration de la fête de la Reine au lundi, 25 mai.

En réponse à M. Landerkin, le maître général des postes dit que les recettes pour la vente d'estampilles d'enregistrement chaque année depuis 1883 a été comme suit :

1883.....	\$61,760	1884.....	\$66,311
1885.....	66,645	1886.....	72,123
1887.....	74,131	1888.....	68,573
1889.....	73,310	1890.....	104,540

En réponse à M. Delisle, sir Hector Langevin dit que le gouvernement n'a pas envoyé l'hiver dernier d'instructions à M. George Lebel pour continuer les travaux du quai Cacouna, mais à l'assistant ingénieur du département, et que les dépenses pour réparation de ce quai ont été de \$600, celles pour creuser la rivière du Loup, ont été de \$4,408.

M. PERRY demande un état indiquant la date à laquelle le steamer Stanley, a commencé ses voyages entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme dans l'automne de 1890, le nombre de voyages accomplis, la date de chaque voyage.

M. Perry dit que l'automne dernier, l'île du Prince-Edouard a été dix jours sans communication avec la terre ferme, par suite du retard du vapeur Stanley à commencer ses voyages.

L'hon. TUPPER dit ce retard a été causé par le fait que les employés du vapeur avaient mis de l'eau salée au lieu de l'eau douce dans les chaudières, et qu'il a fallu quelques jours pour remédier au mal causé.

M. RINFRET demande copie de tous ordres en conseil, lettres, correspondances, documents de toutes sortes concernant la résignation de James Thurber, lieutenant-colonel de la milice fédérale, dans le comté de Lotbinière, la nomination de son fils, M. William Thurber, comme gardien d'un phare dans la paroisse de Ste-Croix.

M. RINFRET dit que lorsque M. James Thurber a donné sa démission comme gardien de ce phare, il avait 31 ans de service, avait payé régulièrement ses primes au fonds de retraite, et que le gouvernement a refusé de lui payer sa pension, en disant que l'hon. M. Joly avait pris l'engagement, au nom de M. James Thurber que cette pension ne serait pas réclamée, si M. William Thurber était nommé.

M. Rinfret dit qu'il n'y a aucune part preuve de telle convention et demande la production des documents. Motion accordée.

Au moment de l'ajournement, M. Edgar demande si le gouvernement a fixé les dates des réunions des différents comités de la chambre.

SIR HECTOR LANGEVIN répond que le gouvernement s'occupe de cette question demain.

Le comité des privilèges et élections

Voici comment se compose le comité des privilèges et élections devant lequel faire McGreevy vient d'être porté :

MM. Adams, Amyot, Baker, Barron,

Beausoleil, Burdett, Cameron (Huron), Chapleau, Coatsworth, Costigan, Curran, Davies, Desaulniers, Dickey, Edgar, Flint, Fraser, German, Girouard, Ives, Kirkpatrick, Langelier, Langevin, (Sir Hector), Laurier, Lavergne, Lister, Macdonald (Sir John), McCarthy, Macdonald (Victoria), McLeod, Mills (Bothwell), Monieriff, Mulock, Oumet, Pelletier, Préfontaine, Ross (Lisgar), Tarte, Thompson (Sir John), Tupper, Wedon et Wood (Brookville).

ILLUSTRATED QUEBEC

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS

Petites nouvelles

Les camps militaires n'auront lieu qu'en septembre cette année.

—Il est question d'élargir la rue des Glacis, en obtenant une lisière de terrain sur la propriété des Sœurs de la Charité.

Mort subite

M. le Dr Garneau est allé ce matin à Beaumont tenir une enquête sur le corps de Edouard Turgeon, mort subitement hier midi à l'âge de 65 ans.

La cure de la Malbaie

On dit que le R. M. Bruno Leclerc, curé d'Hébertville, sera nommé remplaçant de Mgr Doucet à la cure de la Malbaie.

Le Collège Bishop

Les contrats pour la reconstruction du Collège Bishop à Lennoxville viennent d'être signés et les travaux vont être commencés cette semaine. On espère que l'édifice sera suffisamment avancé pour y permettre l'ouverture des classes en septembre prochain. Le prix des contrats est de \$50,000.

Information

Le Bureau Provincial des Dentistes ouvre ses séances aujourd'hui dans les salles de l'Université-Laval, à Montréal pour procéder à l'examen des candidats. Le Dr Casgrain, vice-président, part aujourd'hui. Son absence durera trois ou quatre jours.

Personnel

—M. F. X. Berlinguet, architecte, est arrivé à New-York, à bord de la Champagne, de retour d'un voyage en Europe, après une heureuse traversée. Notre concitoyen sera à Québec jeudi, le 14 courant.

—M. G. E. Amyot, propriétaire de la manufacture de corsets, est parti pour les provinces maritimes et l'île du Prince-Edouard dans l'intérêt de sa fabrique, en compagnie de sa femme qui fait en même temps un voyage de santé.

Un assortiment extraordinaire de beaux pianos

M. L. E. N. Pratte de Montréal qui importe constamment ce qu'il y a de plus beau en fait de pianos, vient justement de compléter son assortiment de magnifiques instruments.

Il est reconnu que les salles de pianos de M. Pratte contiennent le plus grand choix de beaux instruments en Canada, ainsi que tout ce qu'il y a de plus artistique, de nouveau et d'élégant dans cette ligne. Si vous voulez quelque chose d'extra, vous le trouverez ici.

Il a présentement en magasin des pianos droits dans les bois naturels suivants : *Onga, chêne anglais, coromandel, amarante, noyer caucasien, américain et italien, acajou des Antilles, Prima Vera, bois de léopard, bois de rose et cerisier turc.*

Ces pianos ont presque tous été faits sur commande, et sont ce que les manufactures suivantes, dont les noms sont une garantie suffisante de leur excellence, peuvent produire de plus parfait :

Hazleton Bros. et J. et C. Fischer, de New-York, et la Dominion Piano, and Organ Co., de Bowmanville, Ont. Nonobstant la qualité supérieure de ces instruments, les prix en sont très modérés, car M. Pratte n'emploie pas d'agent, mais vend directement aux acheteurs à meilleur marché. Il ne demande qu'un seul prix et c'est le plus bas.

Les personnes qui ont l'intention de se procurer un piano feroient bien dans leur propre intérêt d'examiner son assortiment avant d'aller ailleurs.

M. Pratte est toujours attentif aux visiteurs qu'ils veulent acheter ou non, et une visite à son magasin, No 1676 rue Notre-Dame, est toujours intéressante.

Des catalogues illustrés sont adressés gratis à tous ceux qui en font la demande.

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan

Quelc. 7 juin 1890—lan



Pour usage interne et externe. Il agit promptement et soulage presque instantanément les douleurs les plus fortes.

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

Est Médecin-voies des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

Dernière Edition

UN ARTICLE DE M. L. P. PELLETIER

M. Duhamel ayant adressé aux journaux une lettre où il attaquait violemment M. L. P. Pelletier, celui-ci répond vigoureusement, sous sa signature, dans l'*Etendard*.

Voici quelle était la production de M. Duhamel :

Québec, 9 mai 1891.

M. L. P. Pelletier, qui vient de trahir la cause nationale pour des raisons inavouables, me fait, depuis longtemps, une guerre personnelle dans l'*Etendard*, au nom des principes, et il a l'outrecuidance de se couvrir du manteau de feu le sénateur Trudel qui, lui, était un homme d'une intégrité et d'une probité reconnues, il avait des principes discutables, mais sincères.

Eh ! bien, M. L. P. Pelletier a consenti à l'abolition du Conseil Législatif au besoin, lors de sa propre nomination et celle de son M. Larochelle au Conseil Législatif ! Je ne l'en blâme pas ; mais en cela, comme en beaucoup d'autres points, il diffère d'opinion avec le sénateur Trudel. Je vous autorise à publier ces faits, si vous le jugez bon.

GEO. DUHAMEL.

M. Pelletier répond comme suit :

Le commissaire des Terres, un des membres du cabinet, m'accuse d'avoir consenti à l'abolition du conseil Législatif, lors de ma nomination.

M. Duhamel affirme ce fait en sa qualité de membre du gouvernement qui m'a nommé. De deux choses l'une : ou M. Duhamel ment effrontément et délibérément, ou bien il parle, écrit et signe sans savoir ce qu'il fait.

Je serais charitable, si j'admettais de suite qu'il est probable que le cas actuel tombe dans la dernière de ces deux alternatives.

Comme question de fait, M. Duhamel ignore d'une manière à peu près absolue tout ce qui se passe dans l'*inner circle*. Mais certaines rumeurs et souvent quelques vérités parviennent jusqu'à lui, puisqu'il siège au conseil.

Or, M. Duhamel a entendu dire que tous ceux qui reçoivent du ministère le parchemin du Conseil Législatif ont auparavant signé, dans le cabinet particulier du premier ministre, un écrit par lequel ils s'engagent à voter leur propre abolition au besoin. Et le commissaire des Terres, qui est fort en logique, aussi fort que Georges Dandin, a conclu naturellement que je devais avoir signé cet écrit. Etant convaincu de cela, il l'a dit. Et l'ayant dit, il l'a écrit.

Ca n'a qu'un défaut : ce n'est pas vrai quant à moi.

Il est à ma connaissance que des conseillers législatifs ont signé cet écrit : quelques-uns l'ont fait en ma présence.

Mais je ne l'ai pas signé, moi.

Et, si je ne dis pas vrai, eh bien ! vous avez un moyen bien simple, M. Duhamel, publiez-le cet écrit, je vous y autorise.

Je vais aller plus loin encore, puisque l'on m'y force.

Non seulement je n'ai pas signé, mais lorsque le premier ministre a voulu exiger de moi cette signature comme condition sine qua non de ma nomination, je lui ai dit que j'étais opposé à l'abolition du conseil et qu'il m'était impossible de mettre mon nom au bas d'un semblable document. Cela a failli tout faire manquer et nous étions debout pour nous séparer, lorsque M. Mercier a consenti à ne plus imposer cette condition.

M. Pelletier pousse encore à M. Duhamel plusieurs autres botes à fond.

Sa lettre couvre près de deux colonnes de l'*Etendard*.

De tout un peu

Le rapport du conseil d'hygiène de Massachusetts constate que, pendant l'année 1890, dix-sept personnes sont mortes de la rage en cet Etat. La rage n'y avait jamais fait autant de victimes.

Les troupes chiliennes ont violé le territoire de la république Argentine en pénétrant dans la province de San-Juan de la Frontera. On a ouvert une enquête officielle sur cette affaire.

Deux officiers de l'Armée du Salut à Paris, le capitaine d'état-major Albin Peyron et le capitaine d'état-major Blanche Roussel, viennent de se marier avec accompagnement de trombones.

On n'était admis à la cérémonie qu'au prix de 40 sous.

La chambre des représentants du Massachusetts vient d'adopter un projet de loi fixant à 125 pieds la hauteur maximum des maisons ou édifices dans les villes de l'Etat. Il faut des bornes à tout. A New-York on élève des structures insensées. Le nouveau bâtiment du Sun n'aura pas moins de 36 étages !

On nous informe, dit le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, que M. J.-B. Yvon, de Saint-Hyacinthe, vient d'être nommé par le gouvernement de Québec surintendant des travaux destinés à dessécher la savane de St-Dominique, près de cette ville. Ce monsieur passe pour un des chefs libéraux les plus intelligents de cette ville, et le gouvernement a sans doute voulu, tout en récompensant son zèle, utiliser ses talents et ses connaissances en dessèchement.

On annonce la mort de M. Joseph Ouellette, avocat de Sandwich. Il est décédé à l'âge de 45 ans, le 7 mai, et les funérailles ont eu lieu samedi dernier.

Le défunt était le frère de M. le Chanoine Ouellette, supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La grippe

Londres, 13.—M. Chamberlain et lord Hartington sont malades de la grippe.

Député chassé de la Chambre

Londres, 13.—Après l'expulsion du capitaine Verney de la Chambre des Communes hier, le premier commissaire des travaux publics M. Plunkett a proposé, en prévision du renvoi de M. Edward DeCobain, accusé aussi de conduite immorale, que la Chambre fût mise en possession d'une copie du mandat d'arrestation lancé contre DeCobain.

Boulangier en Belgique

Bruxelles, 13.—Le gouvernement belge menace le général Boulanger d'expulsion, s'il ne reste pas silencieux sur les questions politiques.

Les Juifs

Berlin, 13.—Le correspondant de la *Gazette de Cologne* à Saint-Petersbourg, télégraphie que tous les Juifs seront chassés jusqu'au delà de la mer Caspienne.

Tentative d'assassinat sur le czarévitch

Berlin, 13.—Une dépêche reçue de Tokio, Japon, annonce que l'on a tenté d'assassiner le czarévitch, et que celui-ci, quoique gravement blessé, n'est pas en danger prochain de mort. Il paraîtrait que c'est un Japonais qui l'a frappé de son épée lui infligeant plusieurs blessures à la tête. Cet assaut a eu lieu à Otsu, près du lac Biwaumi, à six milles de Kyoto. L'empereur du Japon s'est empressé d'offrir ses regrets au distingué visiteur.

Les anarchistes émeutiers à Clichy

Paris, 13.—Les principaux anarchistes impliqués dans l'émeute à Clichy, lors de la démonstration du 1er mai, sont réfugiés à Londres.

Les élections en Espagne

Madrid, 13.—Aux élections des membres du conseil général en Espagne, 40 républicains ont été élus à Madrid et dans les principales villes du royaume, notamment.

Nouveau nonce apostolique

Paris, 13.—Mgr D. Ferrata, jusqu'ici secrétaire de Léon XIII, pour les affaires étrangères extraordinaires, a été nommé nonce apostolique, à Paris, en remplacement de Mgr Retelli, archevêque de Pharsale.

Explosion fatale

Londres, 13.—Une terrible explosion s'est produite lundi matin, dans la cale du navire anglais "Tancerville", capitaine Carter, qu'on était en train de réparer dans le chantier de radoub, à Newport. Le "Tancerville" a subi de grands dommages. Cinq ouvriers ont été tués et treize autres blessés.

Le Vatican demande indemnité

Rome, 13.—Il paraîtrait que le Vatican va demander au gouvernement italien de l'indemnité pour les dommages causés aux édifices appartenant au Saint-Siège lors de l'explosion l'autre jour.

Un Autrichien, qui désire rester inconnu, a envoyé \$5,000 au Saint-Père, pour contribuer à la réparation des édifices religieux qui ont soufferts.

Il demandait pitié pour ses frères

St-Petersbourg, 13.—Le tsar a ordonné au banquier juif Günsburg de fermer sa maison de finances et de sortir de la ville. On se souvient que lors des édités de persécution lancés contre les Juifs russes, Günsburg s'était offert de distribuer un million de roubles, aux institutions de charité de la capitale, si le ministre de l'intérieur consentait à mitiger la rigueur de l'Ukase.

Traité de commerce

Madrid, 13.—Plusieurs nations ont notifié l'Espagne qu'elles étaient prêtes à renouveler leurs traités de commerce. Le gouvernement d'Espagne a répondu qu'il faut attendre le rapport de la commission royale qui sera basé sur le tarif protecteur.

L'Espagne exigera que ses colonies soient exclues à l'avenir des traités avec les puissances européennes.

Dîner à Sir Charles

Londres, 13.—On prend des dispositions pour donner un dîner à Sir Charles Tupper, à l'occasion de son retour du Canada. Ce banquet aura lieu dans une quinzaine. Les organisateurs sont des politiciens, tels que MM. Howard, Vincent et Baden Powell.

Duel en perspective

Paris, 13.—Henri Rochefort, dans un article de l'*Intransigeant*, a blâmé M. Isaac, sous-préfet d'Avesnes, d'avoir donné l'ordre aux troupes de tirer sur les émeutiers à Fourmies. M. Isaac a provoqué en duel M. Rochefort qui a accepté.

Panique à la Bourse

Paris, 13.—La panique règne à la Bourse, ici. Les valeurs portugaises sont tombées à 39.

La grippe

New-York, 13.—Dans son cablegramme de Londres au *Tribune*, Edmund Yates dit entre autres choses que la Reine ne retournera pas à Londres, cette semaine, à cause de la grippe qui continue ses ravages. Les dames Salisbury, Maud, Wolmer, Burton, MM. Gardiner, Gerald, Soder sont au nombre des dernières victimes, sans compter plusieurs autres personnages importants. Il ne se donne presque plus de dîners, à cause des maladies subites dont on entend parler, et le froid continue à augmenter.

FEUX DE FORÊTS

Un train de passagers perit dans les flammes

Milwaukee, Wis., 13.—Des feux de forêts font des ravages considérables dans le sud-ouest du pays depuis 48 heures ; une immense quantité de pins ont été détruits. Les flammes se sont propagées jusqu'aux faubourgs de cette ville et ont détruit un certain nombre de propriétés. Cinq mille cordes de bois et deux maisons ont été détruites ; pertes, \$12,000. Une forte pluie a éteint en partie les flammes qui ont été repoussées de la ville par un vent violent.

Philadelphie, 13.—Une dépêche spéciale de Keating annonce que des feux de forêts font des dégâts considérables dans le sud et l'ouest d'Austin.

Goodyear, 13.—Le feu a consumé samedi, 3,000,000 de pieds de bois et 10,000 cordes d'écorce ont été détruites.

Condesfort, Pa.—Un train contenant 75 hommes s'est égaré dans les flammes hier soir et a déraillé. Presque tout le monde a péri.

A LA BASILIQUE

MESSE D'ACTION DE GRÂCES

Ce matin, à 8 heures, a eu lieu à la Basilique, une messe d'actions de grâces à l'occasion de l'introduction de la cause de béatification du vénérable Mgr de Laval.

La grand-messe a été chantée par Mgr l'archevêque Fabre, avec M. le chanoine Langis comme prêtre assistant, et MM. les abbés Decelles, de St-Hyacinthe et Brosseau, de Montréal comme diacre et sous-diacre.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Ls. A. Pâquet qui avait pris pour texte ces paroles : *Similem illum fecit in gloria sanctorum ; Deus tui a donat une gloire égale à celle des saints.* (Ecl. c. 45, v. 2.)

L'éloquent prédicateur s'est appliqué à démontrer que Mgr de Laval a été tout à la fois un grand évêque, un grand apôtre et un grand saint.

La messe a été suivie du chant du *Te Deum*.

Nos Seigneurs les archevêques Langevin et Duhamel, et les évêques Lafleche, Moreau, Racine, Lorrain, Doyle, Bégin et Blais, et un grand nombre de membres du clergé assistaient à la cérémonie.

Le corps universitaire était au bas-chœur. Le chœur des élèves du Petit Séminaire a chanté la messe royale.

M. Gustave Gagnon tenait l'orgue.

Monseigneur N. Doucet, curé de la Malbaie, décédé le 9 courant, était membre de la Caisse Ecclésiastique St-Joseph.

B. PH. GARNEAU, PIRE. Archevêché de Québec } 12 mai 1891.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Avis de motion

M. Jamieson a donné avis pour jeudi d'une résolution déclarant qu'il est temps de prohiber la fabrication et la vente des liqueurs spiritueuses.

M. Lapine demandera production de la correspondance entre les associations ouvrières et le ministre de la marine au sujet de l'établissement d'un bureau des statistiques du travail pour le Canada.

M. Lavergne demandera si le gouvernement sait que le chemin de fer du Pacifique refuse de continuer l'exploitation de l'embranchement de l'Avenir, connue sous le nom de "South Eastern", et si le gouvernement entend prendre quelque action à ce sujet.

Nouvelles Locales

Récitation de l'office des morts

Les Congréganistes de la haute-ville se réuniront ce soir à 8 heures, auprès des restes de M. François Gourdeau, rue des Remparts, pour y réciter l'office des morts.

Personnel

M. l'abbé Mendoza P. Bernard, du vicariat de St-Paschal, est en cette ville.

Musique

La fanfare de la batterie B jouera sur la terrasse-Fronteau, samedi soir.

Une indisposition

Son Eminence le cardinal Taschereau a été quelque peu indisposé hier soir, une légère indigestion qui heureusement n'a pas eu de suites graves.

Ce matin, Son Eminence était parfaitement rétabli et de bonne heure travaillait à son bureau.

Le barreau de Bedford

L'assemblée annuelle des membres du barreau, section du district de Bedford, a eu lieu vendredi. Les élections ont donné le résultat suivant : bâtonnier, C. A. Nutting ; syndic, T. Amyraud ; trésorier, J. F. Fortin ; secrétaire, G. F. O'Halloran ; membres du conseil : J. A. Simard, Z. E. Cornell et A. Giroux. Les examinateurs sont MM. S. Constantineau et J. C. McCorkill.

Conseil des Arts et Métiers

Réunion d'hier

Le conseil des Arts et métiers a eu une réunion hier, à Montréal. Étaient présents, entre autres :

MM. Chs. Langelier, secrétaire provincial ; Frs Langelier, Gédéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique ; A. Robitaille, C. Duquet, W. Rutherford, etc.

On a reçu une députation du comité protestant de l'instruction publique qui a demandé la permission d'introduire dans les écoles protestantes le *Dominion drawing system*. M. Wm Dawson faisait partie de cette députation.

En cour de police

Ce matin trois cultivateurs de Beaufort ont comparu devant le juge Chauveau pour répondre à l'accusation portée contre eux de s'être servi de romaines, contrairement à l'acte des poids et mesures. M. Gustave Hamel comparait pour les dénonciateurs et l'honorable M. Flynn pour la défense. Un grand nombre de témoins ont comparu pour affirmer que le système de pesage au moyen de romaines était général dans la paroisse, et que tout le monde en était satisfait. L'honorable M. Flynn a fait un éloquent plaidoyer en faveur de ses clients, et il s'est attaché à prouver que la loi ne réprime pas les romaines, et il a mis l'avocat de la poursuite au défi de prouver le contraire.

L'honorable M. Chauveau a pris le cas en délibéré.

Bazar de Rimouski

Sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr A. A. Blais.

Présidente, madame L. C. Casault. Vice-présidente, madame Auguste Couillard.

Trésorière, madame Samuel Côté. Secrétaire, Mlle Atala Gauvreau.

TABLE STE-FAMILLE

Mesdames L. G. Casault, Tessier, P. Ls Gauvreau, P. A. Gauvreau et A. Drapeau.

TABLE ST-ANDRÉ

Mesdames Auguste Couillard, Napoléon Bernier, H. G. Lepage, P. Drapeau, D. Ls Frs. Lepage.

TABLE ST-JEAN

Mesdames Amable St-Laurent, Joseph d'Anjou, J. d'Anjou, J. A. Talbot, V. L. F. Dionne et V. A. Dionne.

TABLE ST-LUC

Mesdames Sam. Côté, Alf. Poulin, Aur. Martin, C. F. Dery.

TABLE ST-AGNÈS

Demoiselle Cécile St-Laurent, Catherine Couillard, Adèle Michaud, A. Lefrançois. Ce bazar en faveur de la cathédrale se tiendra dans la première quinzaine du mois d'août prochain, et l'on compte sur le généreux encouragement du public.

ATALA GAUVREAU, Secrétaire

DÉPENSES D'ÉLECTION du candidat H. G. Carroll, lors de l'élection fédérale tenue le 5 Mars 1891 :

Charretiers.....	\$ 82.00
Pension.....	18.00
Lits et électiones.....	3.50
Dépenses de voyages.....	115.00
Orateurs, dépenses.....	62.00
Salles de comité.....	12.00
Total.....	\$380.50

Signé : W. R. CRÉPAULT, Agent. Vraie copie, E. M. A. BOUCHER, Officier-Rapporteur.

COMPTE des dépenses personnelles encourues durant l'élection pour les Communes, qui s'est terminée le 5 Mars 1891 par le candidat Ths Chapis :

Dépenses pour voitures.....	\$24.75
Dé " pension.....	6.75
Dé " tel g ammes.....	6.50
Total.....	\$38.00

Signé : THS. CHAPAIS, Candidat. Vraie Copie, E. M. A. BOUCHER, Officier-Rapporteur.

Québec, 12 mai 1891.—1891.

J. & W. REID
Fabricants de Papiers,
121, Rue St-Paul,
QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE.

Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, papier à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture et godronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour emballer, pulpe de bois, carton carton pour boîte.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries

Papier à Tapisser de toutes sortes

AUSSEI.—Gueunilles, Anarres, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier. Vieux Métaux, Machineries, Godron :

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne fabrication du papier.



J. A. BELANGER
MANUFACTURIER A LA VAPEUR
D'Ouvrages en GRANT,
En MARBRE
Et en PIERRE !
MONUMENTS ET PIERRE TUMULAIRES
Entourages de lots de cimetières,
Etc., Etc., Etc.

COIN DES RUES

St-Joseph, Dorchester et St-François,
ST-ROCH, QUÉBEC.

M. BELANGER ayant à son emploi un bon nombre d'ouvriers habiles et expérimentés, et possédant un vaste atelier muni de machineries les plus améliorées pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre manufacturée, son ouvrage avec célérité et bon marché. Il est dans l'intérêt de ceux qui ont besoin d'ouvrage de ce genre, de lui faire une visite et de voir nos prix.

Québec, 15 avril 1891.—3m 15p. 138

LE MAGASIN DU LOUVRE, Vis-à-vis la Cote du Palais.

Tapis, Prélarts, Poles pour Chassis, Rideaux Blancs et de Couleur.

UNE VARIÉTÉ DE TOILES FINES POUR CHASSIS,

Montés sur rouleau à ressorts

Commandes prises pour toute grandeur, à être choisis sur 44 couleurs !!!

TAPIS Tapisserie depuis 25 cents la verge.

TAPIS de Laine 4/4, depuis 44 cents la verge

Nouvellement reçu :

Un troisième envoi de Patrons de Robes !

UN GRAND ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES POUR HOMMES,

CHAPEAUX FEUTRE, NOIRS ET COULEURS.

HABILLEMENTS DE PREMIERE COMMUNION, faits sur commande depuis \$6.25.

Un tailleur d'expérience dans l'établissement.

Toute commande par la maille reçoit une attention spéciale.

COTE & FAGUY,

27, Rue St-Jean.

VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 21 avril 1891—5 déc. 90—1 an.

SOCIÉTÉ

CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC.

LE 1ER ET 2ER MAI PROCHAIN, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi annuel de

TROIS PAR CENT

sur le fonds ca. 101 permanent.

Le livre de transferts d'actions sera fermé du 23 au 30 AVRIL courant inclusivement.

Par ordre, G. GOURDEAU, Secrétaire.

Québec, 16 avril 1891—1m. 139

BELIAN BROS.

IMPORTATIONS

— DU —

PRINTEMPS.

Les Marchandises suivantes méritent une inspection spéciale :

Nos costumes en tweeds français pour dames.